

Règlement de la course - 6 et 7 juillet 2019

1. Epreuves sportives :

- Course Marathon du Carlit: 42 kms, départ centre ville 8h samedi 06/07 à 6h30
- Course Trail des Lacs: 23 kms, départ centre ville 8h samedi 06/07
- Course Trail Font Romeu Pyrénées 2000 : 15 kms, départ centre ville 9h dimanche 07/07
- Course Trail dels Amics : 7 kms, départ centre ville 9h30 dimanche 07/07
- Courses enfants (8 à 14 ans) : départ Calme dès 10h45 dimanche 07/07
- Challenge course de côte tout public : départ Calme à 11h30 dimanche 07/07

Le samedi, les départs et arrivées seront donnés au centre ville de Font Romeu.

Le dimanche, les courses 7 et 15 kms partiront du centre ville et arriveront à la Calme. Les vêtements remis avant le départ seront disponibles sur le podium d'arrivée. Les courses enfants et le Challenge course de côte se dérouleront en intégralité à la Calme. Des navettes pourront redescendre coureurs et spectateurs au centre ville.

2. Conditions de participation :

La course est ouverte aux coureurs titulaires:

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- ou d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Les dates limites d'âge sont :

- né(e)s en 1998 pour le 42 kms
- en 2000 pour le 15 et le 23 kms
- en 2004 pour le 7 kms

Aucun sur classement ne pourra être accepté. Les certificats présentés devront dater de moins d'un an et être présentés sous forme originale. Aucun faux ne sera toléré.

3. Parcours :

Les circuits sont totalement esprit trail, ils ne comportent aucune voie ouverte à la circulation. L'évolution se fait entre 1700 mètres et 2921 mètres au cœur du plateau de Haute Cerdagne et de la station de Font Romeu. Il tient compte de la découverte des plus beaux chemins de notre région.

Signalisation avec rubalise de couleur vive tout le long du parcours, fanions, et présence de nombreux aiguilleurs et contrôleurs. En cas de mauvais temps important, un parcours bis, à proximité de Font Romeu et de ses pistes principales est prévu sous forme de boucles pour optimiser la sécurité.

4. Ravitaillements :

Ils sont présents tous les 6/7 kms environ, proposent de l'eau, des denrées glucidiques et du sucre. Sauf pour le Marathon où un passage de 11 kms est nu de ravitaillements. Beaucoup plus intéressant à l'arrivée...

Attention pas de gobelets jetables sur les ravitaillements. Pensez à prévoir votre gobelet réutilisable !

5. Matériel obligatoire :

Uniquement pour le 42 kms : Sac à dos type camel bag ou ceinture double bidon obligatoire avec compléments énergétiques, couverture de survie, sifflet, téléphone portable, casquette ou buff, veste coupe vent. Vérification avant le retrait des dossards et avant course.

NB : les bâtons sont autorisés sur chaque course du samedi.

NB2 : sur toutes les distances gobelet ou flasque réutilisable obligatoire.

6. Respect de « charte éco participative » Font Romeu Nature Trails :

Il incombe à chaque coureur d'adapter son comportement aux règles de bon sens en terme de protection de l'environnement.

Toute attitude volontaire contraire constatée entrainera la disqualification du concurrent :

- jet de ravitaillement ou de déchets personnels en dehors des zones de ravitaillement
- circulation en dehors des sentiers balisés
- dégradation volontaire de l'environnement
- arrachage du balisage

L'inscription à la course fait acte de connaissance et d'acceptation du présent article.

7. Inscriptions et Certificat médical obligatoire :

Elles sont limitées à 300 coureurs sur le 42 kms, 700 sur le 23 kms, 300 sur le 15 kms et à 300 coureurs sur le 7 kms.

Toutes les inscriptions seront confirmées lors du retrait des dossards, via une présentation préalable du

matériel obligatoire requis.

Toute inscription ne pourra être prise en compte que si le dossier du coureur est complet (paiement et certificat médical ou licence).

A réception du dossier d'inscription, dans le cas où la licence et/ou le certificat médical, ne sont pas fournis, le coureur disposera d'un délai de 30 jours pour le faire parvenir. Au-delà de ce délai, l'inscription pourra être annulée, et non remboursée.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué sans présentation d'un certificat médical officiel.

Il est à noter que toute inscription validée après le 15/05/2018 sera majorée financièrement. La clôture des inscriptions pour les 15, 23 et 42 kms est fixée au 28 juin 2018. Pour le 7kms, les inscriptions le jour j seront possibles en fonction des places restantes.

8. Retrait des dossards (suite) :

Les dossards seront à retirer au Casino de Font Romeu.

Pour les courses du samedi, le vendredi entre 14h et 20h puis le samedi entre 5h et 6h pour le 42 kms (et jusqu'à 7h30 pour le 23 kms). Pour ces derniers dossards, le lieu de récupération est l'Office du Tourisme de Font Romeu.

Pour les 7 et 15 kms, le samedi à partir de 15h30 au Casino puis le dimanche de 7h à 8h à l'Office du Tourisme.

Aucun dossard ne sera attribué passé cet horaire. Tout dossard devra être visible et porté sur la poitrine ou sur une cuisse. Il devra être fixé à l'aide de 4 épingles.

9. Accompagnateur :

Aucun accompagnateur non autorisé ne sera admis sur le parcours.

10. Assurance :

L'organisation a souscrit une assurance couvrant les risques de sa responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les coureurs de « Font Romeu Nature Trails 2019 ». Tout coureur licencié bénéficie des garanties accordées par l'assurance liée à sa licence.

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du trail en compétition et des sports de pleine nature. Les concurrents devront respecter les règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

11. Sécurité :

La sécurité de la course est assurée par trois médecins, 2 infirmiers, le peloton de gendarmerie de haute montagne ainsi que de nombreux secouristes bénévoles...

Notre partenaire LiveTrack intervient en supplément en permettant un suivi sécurité, autant que faire se peut. La détérioration volontaire ou non du dossard et des puces RFID permettant le badgeage constitue une entrave à ce suivi.

12. Dotations, récompenses :

Chaque coureur inscrit justifiant d'un dossard se verra attribuer une dotation « Font Romeu Nature Trails 2019 ». Les finishers du 42 kms se verront également attribué un lot spécifique.

Pour toutes les courses : - Le premier et la première de chaque catégorie aura une dotation spécifique. - Les podiums (3 premiers) scratch homme et femme recevront une dotation particulière.

13. Utilisation de l'image, données personnelles :

Chaque coureur engagé et porteur d'un dossard autorise l'organisation de Font Romeu Nature Trails 2019, ainsi que ses ayants droits à utiliser leur image à des fins promotionnelles, à condition que cette dernière ait été réalisée durant les courses de l'évènement précité.

Par ailleurs, les résultats et les images de la course peuvent être publiés sur les lieux de départ, d'arrivée et sur les différents points de passage, ainsi que sur les sites internet de l'organisateur et de ses partenaires :

- Site de la mairie
- Site du syndicat d'initiative
- Site de notre partenaire de chronométrage, www.livetrack.me
- Site de la Fédération française d'athlétisme

Le coureur dispose d'un droit de rectification et d'effacement.

14. Spécificités Font Romeu Nature Trails :

Cadeau

Tout concurrent inscrit sur les courses Font Romeu Nature Trails 23 ou 42 kms du samedi 7 juillet aura un accès préférentiel pour 5 € seulement au trail découverte 7 km du dimanche.

Cette inscription n'est pas automatique et devra faire l'objet d'une mention sur le bulletin d'inscription.

Gratuité

Tout concurrent disposant d'un dossard Font Romeu Nature Trails 2019 sera invité gratuitement à la soirée officielle Nature Trails au Casino de Font Romeu, le samedi 6 juillet à partir de 22h.

Parcours Carlit Marathon

Les barrières horaires seront communiquées définitivement sur la carte du parcours à compter du 20 juin 2019 et en fonction des conditions d'enneigement de la partie haute du tracé.

Barrières horaires prévisionnelles (Uniquement sur le Carlit Marathon) :

- 9h à l'étang Bailleul (km 12). Réorientation sur parcours 23 kms.
- 13h à l'étang de Pradeilles (km 34)

15. Remboursement :

Il n'y aura pas de remboursements des frais d'inscriptions après le 15 mai. Les coureurs qui n'auront pas pu prendre le départ se verront proposer une invitation pour la Romeufontaine ou Font Romeu Nature Trails 2020 ce sur présentation d'un justificatif médical officiel.

Par ailleurs nous rappelons que tout coureur doit assistance à personne en danger. En cas de problème grave, les concurrents devront en avertir au plus vite l'organisation. L'organisation s'engage à un « décompte » du temps passé en cas d'intervention de ce type afin de ne pas pénaliser les coureurs à la recherche de la performance.

La signature du bulletin d'inscription à une des courses de Font Romeu Nature Trails par un coureur induit l'acceptation et la validation du règlement ci-dessus dans son intégralité par ce même coureur

16. Autorisation parentale :

Dans le cadre des différentes courses et notamment des courses enfants, tout participant mineur devra obligatoirement justifier d'une autorisation parentale, en plus de la présentation d'un dossier complet (avec licence et/ou certificat médical).